



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du mardi 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025
Date d'affichage : 14/01/2025
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 11 votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-et-un janvier à vingt heures et zéro minute,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M. JAILLET Bernard - SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc -
BOUVIER Alexis - PESENTI Jean-François - THIRIET Hubert - MAITREPIERRE Sylvie -
PERRODIN Emilie - MAZUIR Carole - - Laure FREITAS.

Excusé-es :

GRILLET Rodrigues, excusé donne pouvoir à THIRIET Hubert,
MULTRIER Pierre-Yves

Absente :

FACHINETTI Aurélia

Secrétaire de séance : HUGONNET Marc

Objet de la délibération : Avenant n°1 au marché de travaux

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- Celle du 29/09/2022 confiant au SIDEC la maîtrise d'œuvre de l'opération,
- Celle du 09/11/2023 approuvant le projet pour un montant de travaux estimé à 241 372,10 € HT soit 254 000,00 € HT toutes dépenses confondues ;
- Celle du 25/01/2024 attribuant le marché de travaux à l'entreprise GUENUCHOT pour un montant de 188 392,26 € HT soit 226 070,71 € TTC.

Considérant la proposition d'avenant n°1 de l'entreprise GUENUCHOT de + 6 270,02 € HT titulaire du marché de travaux d'un montant initial de 188 392,26 € HT

Délibération N° 2025-01-21/03

Envoyé en préfecture le 31/01/2025
Reçu en préfecture le 31/01/2025
Publié le 31/01/2025
ID : 039-213902836-20250121-20250121_03-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition d'avenant de l'entreprise GUENUCHOT titulaire du marché de travaux de + 6 270,02 € HT ;

- **S'ENGAGE** à assurer le financement de ces avenants, par autofinancement interne et externe provenant notamment de subventions ou d'un emprunt ;

- **AUTORISE** le Maire, à signer cet avenant.

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard JAILLET